

Demande d'aide très urgent (problème accident de travail)

Par **mgi1966**, le **16/06/2010** à **18:11**

Bonjour,

voilà mon problème,

j'ai eu un accident de travail je me suis fait mal au dos en soulevant une charge sur un poste de travail lourd et pénible.

j'ai bien été reconnu en accident de travail j'ai arrêté 2 mois et demi.

Mais la secu après 2 visites chez eux mon dit de reprendre le travail.
Alors que j'ai toujours des douleurs dans le dos.

j'ai repris mon travail ce matin de 5 h jusque 13 h et cela est très dur.

j'aimerais savoir si je peux contester cette reprise malgré que j'ai repris mon travail ce matin?

puis je me remettre en arrêt pour cette douleur que j'ai eu lors de mon accident de travail?

merci pour votre aide.

Par **miyako**, le **17/06/2010** à **02:03**

Bonsoir,

c'est votre médecin traitant qui juge si votre état de santé nécessite un nouvel arrêt de travail en rapport avec votre AT.

Vous pouvez toujours contester la décision du médecin conseil de la CPAM, en faisant un recours devant la commission des recours amiable ; pour cela ,il vous faut l'avis de votre médecin traitant ,mais également celui du médecin du travail. La coordination entre les deux est indispensable pour la bonne gestion du dossier médical.

Amicalement vôtre

suji KENZO conseiller RH membre du BIT

Par **mgj1966**, le **17/06/2010** à **12:06**

merci beaucoup pour votre aide

Par **mgj1966**, le **20/06/2010** à **15:57**

Merci pour votre aide

J'ai repris mon travail parce que le médecin de l'assurance maladie me l'a ordonné. Le premier jour de ma reprise, on ma mis à un poste de travail sans port de charges lourdes. Mais le deuxième jour, on ma mis à un poste de travail avec port de charges lourdes. j'ai fait ce jour là 5H30 de travail et n'ai plus tenu le coup avec cette douleur au dos, donc je suis allé à l'infirmierie pour demander de retourner chez moi. l' infirmière ma dit que j'étais en rechute d'accident de travail. Le problème est que le médecin de travail m'avait dit que cela était une pré- reprise et qu'elle allait voir pour un poste sans port de charges, ce qui na pas été le cas.

Puis- je faire quelque chose à ce niveau, étant donné que ce qu'elle m'a dit n'a pas été respecté pour ma reprise et qu'ils me font toujours porter des charges lourdes ?

Merci pour votre aide.

Par **miyako**, le **22/06/2010** à **00:16**

Bonjour,

il faut revoir d'urgence le MDT VOTRE PATRON DOIT OBSERVER CE QUE DIT le MDT.En cas de nouvel arrêt du au même problème ,l'employeur peut se voir accuser par la CPAM de faute inexcusable.

Vous pouvez lui dire clairement et le mettre en garde ,par lettre recomandée AR.Recontacter votre médecin traitant également ,afin qu'il fasse un courrier ,au médecin conseil CPAM en coopération avec le MDT.et refuser de porter des charges lourdes .

Amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **mgj1966**, le **22/06/2010** à **08:48**

merci pour votre aide